

Tout savoir sur

votre service de collecte des déchets

2023-2024



Mot du président



Les déchets, on préfère ne rien savoir de ce qu'ils deviennent. Idéalement, passé le couvercle du bac, ce ne serait plus notre affaire. D'autant plus que l'on paye et que de toute façon c'est toujours trop cher pour le budget familial.

Mais dans le même temps, nombreux sont ceux qui s'intéressent à pratiquer les bons gestes de tri et ont l'envie sincère d'agir en faveur de l'environnement.

Le SICTOM s'engage à respecter les nouvelles réglementations, avec la mise en place de l'extension des consignes de tri depuis janvier 2023.

Reste au SICTOM à trouver les meilleures solutions pour proposer des solutions de tri à la source des bio déchets. Ainsi, pour 2024 nous proposons dès maintenant une aide de 30 euros pour l'achat d'un composteur, lombricomposteur ou bokashi, pour chaque foyer intéressé.

Le gisement n'est pas anodin. On parle de 40kg par an/habitant, aujourd'hui le plus souvent incinérés, quand on peut bien mieux les valoriser. C'est tout l'enjeu de vouloir les trier séparément à la source.

De plus, dans un souci de rationalisation de service, nous allons demander aux usagers de quelques communes de notre syndicat de ne plus fréquenter la déchèterie de ROINVILLE dès le début de l'année 2024, pour se rendre dans les déchèteries de SITREVA.

Un changement de pratique pour ces usagers avec une continuité de service identique.

Autant dire que le challenge est de taille, et pourtant les efforts de chacun, contraints ou bienveillants, permettrons à notre syndicat non pas de réaliser des économies mais bien d'absorber les augmentations des coûts en maîtrisant et sans égratigner l'équilibre budgétaire de notre syndicat.

Vous trouverez dans ce guide, les nouvelles pratiques, comment agir pour son environnement.

Bruno GUITTARD

Président du SICTOM de la Région d'Auneau

Fonctionnement du service de collecte des déchets

Collecte des ordures ménagères



Le bac d'ordures ménagères est pucé, les levées sont comptabilisées pour le calcul de la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative). Dans une année civile, vous payez un forfait de 20 levées, au-delà c'est un coût à la levée supplémentaire.

Collecte sélective



Début de la tournée à 10h00, sauf en période estivale où elle débute à 18h00.

Général

Les déchets sont facturés via la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) sur la taxe foncière.

Si l'un des bacs n'a pas été vidé, le laisser dehors et contacter le SICTOM.

Les 1^{er} janvier et 25 décembre sont les deux seuls jours fériés où il n'y a pas de collecte (voir calendrier de collecte).

En période hivernale, les tournées (selectives et ordures ménagères) peuvent être impactées par les conditions climatiques (neige, verglas...)

Veiller au bon stationnement des véhicules et à l'égagement des arbres afin de ne pas gêner le passage des bennes de collectes.



SCANNEZ-MOI
Bac cassé ?
Volume inadapté ?
Remplissez ce formulaire.

Au 1^{er} janvier 2024,

Le tri à la source des biodéchets devient obligatoire

Analyse du contenu des poubelles d'ordures ménagères

(caractérisations sur 16 communes, du 8 au 12 mai 2023)

Définition biodéchet

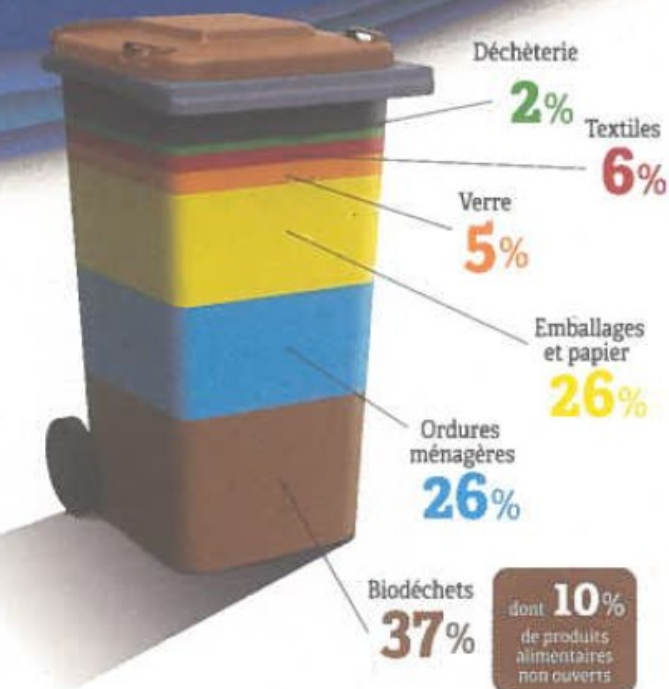
(article L.541-1-1 du Code de l'Environnement)

Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires.

Que faire ?

Avant de jeter, éviter de gaspiller : surveiller les dates de péremption des produits, consommer d'abord les dates courtes, cuisiner les restes

Si vous avez un jardin : déposez dans un composteur, des déchets de cuisine et des déchets de jardin, à mélanger, la faune microbologique transformera les déchets en compost, à utiliser au potager ou dans les plantes



- **Déchets de cuisine et de table :** épluchures de fruits et légumes, marc de café, noyaux, coquilles d'œufs...
- **Déchets de jardin :** tonte de pelouse, taille des haies et des arbustes, feuilles, fleurs fanées...

Si vous habitez en appartement : équipez-vous d'un lombricomposteur (les vers de terre vont assurer la décomposition des déchets de cuisine et des déchets verts) ou d'un bokashi (la décomposition des déchets de cuisine va former un jus, qui sera un bon fertilisant pour les plantes).

Le compostage

Comment réussir son compost ?



Les déchets « humides »

épluchures, fruits et légumes moisis, marc de café, filtre à café, sachet de thé



Les déchets « secs »

mauvaises herbes (non montées en graine), fleurs fanées, feuilles mortes, brindilles, tailles d'arbustes broyées, tonte de gazon séchée au préalable



En quantité limitée

épluchures d'oignons, d'agrumes, coquilles d'œufs, coquilles d'huîtres concassées

Comment éviter d'attirer les rats et les moucheron ?

Pour éviter l'apparition de nuisibles, il est fortement déconseillé d'y mettre de la viande ou du poisson. Il faut également brasser de temps en temps pour aérer et éviter le tassement.

Subvention à l'achat d'un composteur, lombricomposteur et bokashi

Le SICTOM propose une subvention de 30€ (dans la limite des frais engagés et 1 seule demande par foyer) pour l'achat d'un composteur, lombricomposteur ou bokashi.

Documents à fournir :

- Une facture d'achat nominative
- Un justificatif de domicile au même nom
- Un RIB au même nom et à la même adresse

À envoyer par mail : contact@sictom-region-auneau.com
ou par courrier : 4 rue de la République 28150 OUARVILLE

Bornes à verre



Seuls les pots, bocaux, bouteilles en verre et bouteilles de parfum sont à jeter dans les bornes



Miroirs, vitres, vaisselle et poteries à apporter en déchèterie



Ne rien déposer autour des bornes si elles sont pleines

L'emplacement des bornes à verre est à retrouver sur l'application mobile **Guide du tri** et le site internet : triercestdonner.fr



Guide du tri



triercestdonner.fr

Bornes à textiles

Pour les vêtements, linges et chaussures



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)



Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés



Les erreurs fréquentes de tri

Attention aux erreurs de tri, un objet en plastique n'est pas la même chose qu'un emballage en plastique.

Un sachet de congélation, le papier bulle, le film plastique... sont des emballages en plastique



Une brosse à dents, une spatule de cuisine, un jouet en plastique... ne sont pas des emballages en plastique

Les « faux » papiers (papier peint, papier essuie-tout, photographies...)

Les papiers d'hygiène (mouchoirs, couches, masques...)



Déchèteries

Accès

L'accès aux déchèteries est autorisé aux habitants, aux entreprises et associations, aux organismes d'aide à la personne et aux collectivités, sur présentation d'un pass'déchèterie.

Depuis le départ de la commune de Roinville-sous-Auneau du syndicat, l'accès à la déchèterie reste autorisé, sur présentation d'une carte de Chartres Métropole, aux habitants des communes limitrophes (sous réserve du maintien de la convention entre Chartres Métropole et SITREVA)



SCANNEZ-MOI
Demande de carte
SITREVA pour un
particulier



LES DÉCHETS ACCEPTÉS



CARTONS



BOIS



MÉTAUX



VÉGÉTAUX



DASRI



MOBILIER



RADIOGRAPHIES



GRAVATS



HUILES
DE VIDANGE



AMPOULES
ET NEONS



TEXTILES
CHAUSSURES



APPAREILS
ÉLECTRIQUES



CARTOUCHES
ENCRE



TOUT-VENANT



EXTINCTEURS



BATTERIES



PILES ET
ACCUMULATEURS



HUILES
DE FRITURES



PRODUITS
CHIMIQUES

OÙ ET QUAND ?

Ouarville

07 48 11 00 70

9h à 12h45 - 14h à 17h45

L M M J V S D

Les Villages Vovéens

07 48 11 00 66

9h à 12h45 - 14h à 17h45

L M M J V S D

Angerville

07 48 11 00 65

9h à 12h45 - 14h à 17h45

L M M J V S D

Janville-en-Beauce

07 48 11 00 64

9h à 12h45 - 14h à 17h45

L M M J V S D



FAQ

spécial « tri à la source des biodéchets »

Pourquoi séparer les biodéchets du reste des déchets ?

→ La mise en décharge des biodéchets est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre. De même, l'incinération de ces déchets produit également des GES et notamment du CO₂ lors de leur combustion.

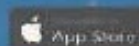
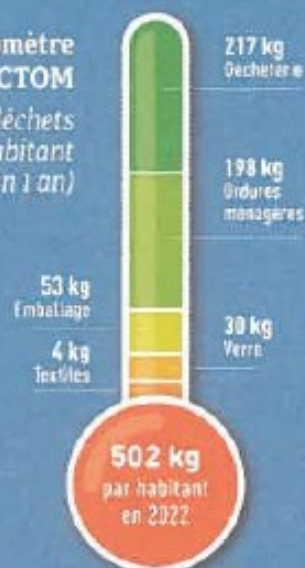
→ À l'inverse, la valorisation organique via le compostage, l'épandage ou la méthanisation permet de faire retourner au sol ou de transformer des matières organiques brutes en une matière valorisable, adapté aux besoins agronomiques des sols.

Pourquoi trier encore plus nos déchets ?

→ Le tri des déchets et le recyclage permettent, avant tout, d'économiser des ressources naturelles. Dans le cadre du tri à la source des biodéchets, le compostage permet de réduire la quantité d'ordures ménagères incinérées et de valoriser la matière en créant du compost, limitant ainsi l'utilisation d'engrais de synthèse.

Le baromètre du SICTOM

(Quantité de déchets produits par l'habitant en 1 an)



Téléchargez vos applications



Fenneau



Guide du tri



SIREVA



SICTOM
Région d'Auneau

SICTOM DE LA RÉGION D'AUNEAU

4 rue de la République - 28150 OUARVILLE

02 37 22 17 37

contact@sictom-region-auneau.com

www.sictom-region-auneau.com